



C215002-Développement Economique, Ville intelligente et Durable-

DECISION DU PRESIDENT N°dP.2025.002

Location d'un entrepôt, situé 5 route de Saint-Germain au Chesnay-Rocquencourt, à la société Jacob SA dans le cadre d'un bail dérogatoire

LE PRÉSIDENT,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L.5216-5 ;
- Vu la délibération n°D.2022.02.04 du Conseil communautaire du 15 février 2022, portant délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu le bail précaire entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la société Jacob SA du 6 mars 2023 au 5 mars 2024 ;
- Vu le bail précaire entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la société Jacob SA du 6 mars 2024 au 5 mars 2025 ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 75 : « autres produits de gestion courante », nature 752 : « locations immobilières » et 75888 : « autres produits », fonction 020 : « administration générale ».

Contexte

Depuis le 3 septembre 2021, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est propriétaire de plusieurs entrepôts situés 5 route de Saint-Germain au Chesnay-Rocquencourt.

Cet immeuble fait partie du domaine privé de la communauté d'agglomération.

Depuis le 6 mars 2023, la communauté d'agglomération loue un entrepôt de 400 m² à la société Jacob SA dans le cadre d'un bail précaire d'une année, renouvelé le 6 mars 2024, dont l'échéance est le 5 mars 2025.

La société Jacob SA souhaite encore disposer de cet entrepôt, très pratique pour son activité. En effet, cette entreprise familiale, installée 21 rue de la Pourvoirie à Versailles, dans le carré du marché Notre Dame, est spécialisée dans la vente en gros et demi gros en volailles, produits laitiers, épicerie, viande et charcuterie.

Aussi, il est proposé de signer un nouveau bail dérogatoire d'une année, du 6 mars 2025 au 5 mars 2026, selon le tarif suivant :

- Loyer mensuel : 2666 € HT, TVA de 20% : 533,20 €, 3199,20 € TTC
- Provision mensuelle de charges : 21 € HT, TVA de 20% : 4,20 €, 25,20 € TTC

Le Président décide :

- 1) de signer avec la société Jacob SA, un bail dérogatoire d'une année, du 6 mars 2025 au 5 mars 2026, pour la location d'un entrepôt appartenant à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, situé 5 route de Saint-Germain au Chesnay-

Rocquencourt, pour un loyer mensuel de 2666 € HT, TVA de 20% : 533,20 €, 3199,20 € TTC et une provision mensuelle de charges de 21 € HT, TVA de 20% : 4,20 €, 25,20 € TTC ;

- 2) d'autoriser son représentant à signer tout document s'y rapportant.
